



RAPPORT ANNUEL 2009



école de soins et
santé communautaire



TABLE DES MATIERES

Message du président	03
Synthèse	04
Préambule de la directrice générale	06
Les instances de l'Ecole	09
Admissions-promotion-santé	10
La filière de formation	12
Les ressources humaines	16
Les finances	18
La logistique	19
Les relations extérieures	21
Conclusion	23
Présentation des comptes 2009	24
Les organes de la Fondation	27

NB: Ce qui est au masculin se lit aussi au féminin.



MESSAGE DU PRESIDENT

La fondation «Ecole de soins et santé communautaire»(ESSC), qui a vu le jour le 25 juin 2008, boucle à fin 2009 sa première année complète d'existence. Cette fondation, œuvrant dans la continuité des actions entreprises par les Ecoles de Morges, de Saint-Loup et de Subriez, a pour but d'assurer la formation des assistants en soins et santé communautaire (ASSC).

C'est une mission noble, mais non dénuée d'enjeux si l'on se réfère au contexte de pénurie de personnel soignant, relevé par l'Observatoire suisse de la santé. Il manque en effet, chaque année, environ 5'000 professionnels de la santé pour couvrir le besoin en relève et c'est en grande partie une main-d'œuvre formée à l'étranger qui assure la couverture sanitaire suisse*. Il faudra cependant compter avec une difficulté croissante à engager du personnel soignant à l'étranger, le manque de ressources se faisant, peu à peu, également sentir dans d'autres pays limitrophes.

Pour les institutions de soins, l'objectif est, dès lors, de prendre des mesures permettant au personnel déjà en place d'exercer sa profession le plus longtemps possible, alors que celui des écoles doit être d'orienter clairement la formation vers les exigences du marché du travail.

L'importance du rôle des employeurs dans la formation des ASSC est ainsi posée. Ouvrir des places de stage et d'apprentissage, renforcer les profils professionnels et éveiller l'intérêt de davantage de personnes, en particulier des hommes, pour la formation aux professions de la santé, sont autant d'actions qui peuvent leur incomber, en lien étroit avec les écoles de formation, telle que l'ESSC.

En ce sens, les activités déployées par la direction de l'ESSC durant l'année 2009 sont autant d'illustrations de ce lien étroit et constructif qui lie école de formation et institutions de soins. Ainsi, l'ESSC a ouvert une classe supplémentaire pour les aides soignants certifiées désireux d'acquérir d'autres compétences (à Saint-Loup). Une classe complète pour la maturité professionnelle a pu être constituée (à Morges). Nous attachons en outre une importance toute particulière à la formation du personnel en place et non qualifié. L'expérience démontre en effet que les personnes qui passent d'un statut d'aide à une formation qualifiante renforcent leur motivation, dans la mesure où la formation donne un sens à leur activité et où elles contribuent de ce fait à l'amélioration de la qualité des soins.

Pour sa part, le programme unique, mis en place pour la formation ASSC, favorise et renforce également les liens entre école et lieux de pratique, grâce aux cours interentreprises donnés en binôme par des maîtres professionnels et des praticiens. Enfin nous constatons chaque année une augmentation des contrats pour la formation duale en 3 ans. Ceci démontre le besoin des employeurs qui cherchent probablement, à travers cette possibilité, à fidéliser de futurs professionnels.

A un niveau plus large, les autorités cantonales, tant du domaine de la santé que de la formation, réfléchissent également à apporter des solutions concrètes à la pénurie de personnel soignant annoncée.

Dans ce registre, nous saluons la mise sur pied de l'ORTRA santé Vaud (ORganisation du Monde du Travail) et la création du Fonds cantonal pour la formation, deux avancées qui accordent une place de plus en plus large et importante aux partenaires de l'ESSC que sont les futurs employeurs.

Conscientes des enjeux à venir, les instances dirigeantes de l'ESSC, en étroite collaboration avec leurs partenaires et dans un cadre législatif en mouvance, œuvrent à offrir aux patients, sur la durée, du personnel adapté, formé en suffisance. Dans cette perspective d'une formation adaptée aux besoins du terrain, nous nous réjouissons des réflexions qui s'annoncent sur la formation en soins infirmiers en Suisse romande.

Nous saisissons ce message pour saluer tous nos partenaires employeurs qui, par leur engagement quotidien, contribuent à la formation de personnel soignant d'excellence.

* Source: Rapport du DFE « Formation aux professions des soins » mars 2010



SYNTHESE

L'année 2009 a été fort bien remplie avec la mise en œuvre de la nouvelle Ordonnance de formation. Le secteur pédagogique a vécu et vivra encore des changements importants. Cette ordonnance nécessite de nombreux échanges, discussions avec différents partenaires, notamment, avec l'ORTRA santé Vaud. L'organisation des cours interentreprises a demandé, de part et d'autre, beaucoup d'énergie.

En parallèle, le nombre de classes a augmenté ; une classe sur le site de Morges en voie école, ainsi qu'une classe sur le site de Saint-Loup en voie raccourcie, destinée aux aides-soignants et nous observons une progression des demandes pour la formation en voie duale.

Le secteur des admissions a traité 211 dossiers pour la voie école.

Le bilan à la rentrée scolaire était de 495 apprentis répartis en 24 classes toutes voies et années confondues.

Ce sont 230 nouveaux apprentis qui ont franchi le seuil de l'Ecole dont :

95 en voie école

65 en voie duale

46 en voie raccourcie

24 en préparation culture générale pour la voie raccourcie

En juillet c'est avec une grande satisfaction que nous avons certifié 142 nouveaux professionnels et remis 11 maturités professionnelles santé social (MPI S2)

La fusion réalisée en 2008 a demandé encore beaucoup de travail pour harmoniser le fonctionnement des sites, développer des pratiques communes, mettre en place des protocoles dans divers domaines et suivre le développement des projets informatiques. Le système informatisé de gestion des apprentis (SIGAL) donne satisfaction, il est opérationnel malgré quelques ajustements à réaliser. C'est un outil indispensable au quotidien, de même que la gestion électronique de documents (GED), qui sert de plate-



forme d'information à l'ensemble des collaborateurs. Nous avons créé un accès à la GED pour nos partenaires des lieux de stage et de formation.

De nombreux travaux administratifs ont été entrepris, tant du côté des finances que des ressources humaines, pour développer et assurer la gestion de ces secteurs.

Un travail de coordination important s'est réalisé dans le secteur de la logistique, pour améliorer la centralisation des achats, la gestion des stocks et la maintenance informatique.

L'Institution des diaconesses de Saint-Loup (IDSL), propriétaire du bâtiment, a fait entreprendre des travaux d'envergure sur le site de Saint-Loup. L'expansion de la voie duale, l'ouverture d'une classe supplémentaire en voie raccourcie nécessitaient d'avoir de nouveaux locaux d'enseignement. Ces aménagements représentent un avantage certain pour nos apprentis qui bénéficient aussi d'un bel espace de détente.

Nous remercions La Fondation Dr. Marthe Nicati et sa sœur de l'IDSL qui par leur don généreux ont permis l'achat de l'ameublement de l'espace convivial.

* Les voies de formation sont à plein temps, elles sont différenciées cependant en: école temps plein - en dual - en raccourci.

PREAMBULE DE LA DIRECTRICE GENERALE

De nombreux dossiers nous ont occupés durant cette année 2009, année qui nous a vus souffler la première bougie de l'ESSC.

Si la fusion s'est réalisée et que nous accomplissons notre mission au quotidien, il y a eu, tout de même, de nombreux travaux afin de poursuivre la mise en place de notre fonctionnement.

06

Le Comité exécutif, la direction et l'ensemble des collaborateurs, tous secteurs confondus, ont largement contribué à une intense activité liée à divers dossiers :

Modification des statuts de la Fondation en lien avec l'exonération fiscale.

Etablissement de la gestion des risques et détermination des priorités.

Signature de la Convention entre la Fondation et le nouveau fonds de prévoyance professionnelle.

Définition de la politique de formation.

Définition de la politique d'ancienneté et départ à la retraite.

Engagement des nouveaux collaborateurs.

Etude et signature d'une Convention avec l'Ensemble hospitalier du nord vaudois (eHnv)

Etude et signature d'un bail à loyer avec l'IDSL.

Elaboration de diverses procédures de fonctionnement interne.

Mise en place d'éléments administratifs suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr).

Clarification d'éléments liés aux bâtiments.

Réflexion sur les besoins en locaux et l'avenir des trois sites.

Modification et adaptation de la Convention de stages.

Suivi et développement des outils informatiques.

Mandat pour le développement d'un nouveau site internet.

Mandat pour la réalisation de la signalétique extérieure.

Discussion, élaboration des divers règlements de la formation, en collaboration avec la Direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP), suite à la nouvelle Ordonnance des assistants en soins et santé communautaire (ASSC), ainsi qu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle LVFPr.

Mise en œuvre, sur les trois sites, du programme de formation, selon la nouvelle Ordonnance, pour les apprentis en voie duale et en voie école à la rentrée scolaire.

Et dans une ambiance «hip hop», la remise des certificats, au palais de Beaulieu à :

142 assistants en soins et santé communautaire dont :

86 en voie école

26 en voie duale

30 en voie raccourcie (déjà au bénéfice d'un certificat d'aide-soignant)

Nous avons remis également :

11 Maturités professionnelles santé social à des certifiés de la voie école.

Ce fut une belle fête, ponctuée de quelques discours comme il se doit, et qui a réuni les certifiés des trois sites.

Une heureuse surprise a couronné cette cérémonie, un prix offert par l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) a récompensé une apprentie, Mademoiselle Layla Räss, qui a brillamment réussi son examen final et qui a su, par son professionnalisme, impressionner les experts. Le prix a été remis par Monsieur Tristan Grattier, Secrétaire général.

Un autre prix, celui de la Fondation Béatrice, a récompensé une apprentie, Madame Iraci De Lima, ayant, elle aussi, fort bien réussi sa formation dans un contexte environnemental difficile.

A la rentrée scolaire, dans un cadre plus conventionnel, nous avons accueilli :

495 apprentis, toutes voies et années de formation confondues.

Dans le cadre de la formation, la mise en place du nouveau programme a demandé beaucoup d'énergie, de patience et de conviction pour s'approprier le dispositif et les contenus prévus par l'OdASanté qui est l'Organisation faïtière nationale regroupant les associations et organisations du monde du travail.

Un merci particulier va à l'adjoint de direction en charge de la filière de formation, aux responsables de site et des stages, ainsi qu'à l'ensemble des maîtres d'enseignement professionnels (MEP).

Un travail conséquent de planification et d'organisation a été mené afin de réunir les acteurs autour du projet pour construire les cours interentreprises en partenariat avec l'ORTRA santé Vaud, informer les responsables des stages et développer les places en regard des besoins.

La directrice générale remercie le Comité exécutif pour son attention constante au développement de l'Ecole, son intérêt face aux projets menés et sa participation. Elle remercie également l'ensemble des collaborateurs pour les pierres ajoutées au quotidien à l'édifice et qui nous permettent d'être et d'accomplir notre mission.



LES INSTANCES DE L'ECOLE

Le Conseil de Fondation

Le Conseil a siégé en juin pour sa séance statutaire. Il a :

Pris connaissance à satisfaction du développement et de l'évolution de l'Ecole.

Approuvé les comptes et le rapport de révision 2008.

Adopté le rapport annuel du Comité exécutif.

Reconduit le mandat de la fiduciaire BfB Fidam SA pour l'exercice 2009.

Accepté une modification des statuts de la Fondation suite à la demande d'exonération fiscale.

Le Comité exécutif

Il s'est réuni à neuf reprises. Il a étudié, discuté et validé divers projets soumis par la directrice générale :

Les comptes 2008.

Le budget 2010.

La gestion des risques et ses priorités.

La politique d'ancienneté et départ à la retraite.

La politique de formation pour les collaborateurs.

La Convention avec le fonds de prévoyance.

Le développement du système d'information et des logiciels.

La Convention entre l'eHnv et l'ESSC.

Le bail à loyers entre l'IDSL et l'ESSC.

La Convention de stage et l'ESSC.

Les règlements de promotion et de formation en lien avec la nouvelle Ordonnance de formation et la nouvelle LVFPr.

Il a procédé à la réélection des membres de la Commission d'admission pour 3 ans et pris note de la démission d'un membre dont la place est à repourvoir pour 2010.

D'autre part, le Comité exécutif a été informé de la nouvelle LVFPr et a pris acte des conséquences, notamment :

L'obligation d'assurer les apprentis pour les accidents professionnels et non professionnels sur l'ensemble de la formation en voie école.

L'introduction de versements de frais professionnels aux apprentis en voie école.

L'accréditation pour les écoles subventionnées.

Les besoins en salles de cours et l'objectif d'être, à terme, sur un seul site ont occasionné des discussions qui se poursuivront en 2010. Une réflexion de fond doit être entreprise.

Plusieurs éléments concernant les bâtiments ont été discutés avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) ainsi qu'avec la DGEP.

La Commission d'admission

A siégé une journée en avril. Elle a :

Procédé à la nomination de son nouveau Président en la personne de Monsieur Raymond Panchaud.

Pris acte du « règlement et organisation de l'Ecole » et des modifications du règlement d'admission pour 2009.

Pris connaissance de l'évolution de l'Ecole, des modifications liées à la nouvelle Ordonnance de formation et les lignes du programme commun.

Etudié les dossiers des 80 candidats soumis par l'Ecole et prononcé l'admission ou le refus.

Au final, la Commission a :

Accepté 79 dossiers, dont 16 pour 2010.

Refusé 1 dossier.



ADMISSIONS – PROMOTION – SANTE

010

Volet admission

L'école a traité:

211 dossiers pour la formation voie école.

13 dossiers ont été retirés en cours de procédure.

117 candidats ont échoué les tests.

80 candidats ont eu un entretien de motivation et ont été retenus pour la Commission d'admission.

53 candidats admis antérieurement, en attente pour la rentrée 2009, ont été répartis entre le site de Morges et celui de Subriev-Vevey.

1 dossier a été traité et accepté hors commission. A noter que les dossiers hors Commission sont des dossiers de candidats ayant réalisé une partie de leur formation comme, par exemple, en HES santé, ou dans un CFC de domaine apparenté à la santé. La DGEP donne son aval sur préavis de l'Ecole.

Le secrétariat du site de Morges reçoit et traite les dossiers des voies de formation:

en école

raccourcie réservée aux aides-soignants certifiés

Il suit également, en collaboration avec la DGEP, le nombre de contrats signés par les employeurs pour la voie duale.

L'ensemble des tâches liées aux admissions nécessite une bonne organisation ainsi qu'une mobilisation importante des forces de travail, du fait de la concentration de l'activité sur une période annuelle donnée.

Volet promotion

Selon la bonne habitude, l'Ecole a participé au salon de l'apprentissage de Villeneuve qui a rencontré un vif succès. Ce ne sont pas moins de 1415 écolières et écoliers qui ont visité le salon.

Du nouveau matériel de promotion a été largement distribué non seulement à cette occasion mais aussi aux apprentis à la rentrée scolaire. Un concours était organisé sur notre stand et trois heureux gagnants ont été récompensés.



Chaque entretien, rencontre avec des candidats ou des parents donne l'opportunité d'informer sur les conditions d'admission, les diverses possibilités offertes pour les voies de formation ainsi que les lieux de pratique.

Deux séances d'information sur les sites de Morges et Subriev-vevey ont été organisées pour une quarantaine de jeunes intéressés par la formation.

Un nouveau site internet est en cours de création.

Volet santé prévention

La volonté est d'offrir aux apprentis un espace prévention et un temps d'écoute en cas de soucis de santé, personnels, tels que difficultés familiales, financières, en stage et en formation, problèmes d'organisation professionnelle et privée, demande de bourse et enfin suivi en vue des examens finaux.

Le but est de pouvoir soutenir, conseiller, orienter les apprentis vers des aides appropriées en cas de nécessité et de les accompagner dans certaines démarches.

Le concept s'est développé durant le premier semestre et a pris forme à la rentrée scolaire.

Le secteur santé prévention a été présenté, par la responsable en charge, à tous les apprentis en début d'année scolaire. Des prospectus expliquant cette activité leur ont été distribués.

Des événements publics liés à la santé, comme par exemple la journée du diabète, font l'objet d'une information, présentation sous forme de petites expositions.

L'espace conseil santé, discussion et soutien commence à produire ses effets. Actuellement 12 apprentis sont suivis régulièrement. Les rendez-vous fixés sont tenus. Les apprentis vont volontiers demander conseil sur divers sujets.

Des pharmacies de secours ont été mises en place sur les trois sites et sont contrôlées régulièrement.

La campagne de vaccination pour la grippe saisonnière et H1N1 a été bien suivie, le nombre de vaccins injectés a correspondu au nombre d'inscriptions (146 apprentis, MEP et personnel administratif vaccinés) quelques écarts pour le vaccin H1N1, car les polémiques des médias ont influencé certains apprentis (90 vaccinations pour 111 inscriptions). Quelques cas de grippe ont été signalés.

Un journal sur la vie de l'école a été élaboré. Les apprentis sont invités à prendre la plume pour alimenter certains articles. Le premier numéro est sorti à la fin de l'année. Environ une édition par trimestre est prévue. L'objectif, par ce biais, est de permettre aux apprentis de connaître les événements qui adviennent sur les trois sites.



LA FILIERE DE FORMATION

L'Ecole a accueilli 24 classes à la rentrée scolaire 2009, soit 2 classes de plus par rapport à 2008 ; une classe sur le site de Morges et une classe sur le site de Saint-Loup.

Répartition

Les 495 apprentis qui ont pris le chemin des trois sites, en août, ont été répartis comme suit:

Voie duale	Voie école	Voie raccourcie
65 apprentis en 1 ^{ère} année	95 apprentis en 1 ^{ère} année dont 21 en MPI S2	46 apprentis en branches professionnelles
42 apprentis en 2 ^e année	112 apprentis en 2 ^e année dont 14 en MPI S2	24 apprentis en culture générale
43 apprentis en 3 ^e année	68 apprentis en 3 ^e année dont 8 en MPI S2	

Départs de formation

De janvier à juillet, 16 apprentis ont quitté la formation:

Voie duale	Voie école	Voie raccourcie
4 apprentis en 1 ^{ère} année	2 apprentis en 1 ^{ère} année et	2 apprentis en MPI S2 de 1 ^{ère} année ont
5 apprentis en 2 ^e année	1 apprenti transféré dans un autre canton	abandonné, mais ils poursuivent
1 apprenti en 3 ^e année	3 apprentis en 2 ^e année	normalement leur CFC.
	1 apprenti en 3 ^e année	

D'août à décembre, 9 apprentis ont quitté la formation:

Voie duale	Voie école
1 apprenti en 1 ^{ère} année	2 apprentis en 1 ^{ère} année et 1 apprenti transféré dans un autre canton
1 apprenti en 3 ^e année	3 apprentis en 2 ^e année
	1 apprenti en 3 ^e année

Examen de certification

Lors de l'examen de certification, nous avons eu 11 apprentis en échec dont 4 apprentis en second échec:

5 apprentis ont décidé de se présenter à la prochaine session de 2010, en candidat libre

1 apprenti a abandonné

A la rentrée d'août, une classe MPI S2, prévue sur le site de Morges, a pu s'ouvrir avec 21 apprentis.

Pour la 2ème année consécutive une 2ème classe duale s'est ouverte en 1ère année sur le site de Saint-Loup, ce qui démontre l'intérêt des employeurs vis-à-vis de cette offre de formation. En réalité, nous aurions pu ouvrir 3 classes. Cependant, l'augmentation des contrats avec les employeurs, dont la majorité se signe en août, cause quelques difficultés pour la prévision des locaux. Après négociation avec les employeurs et les apprentis, nous avons solutionné le problème en plaçant quinze de ces derniers dans la voie école sur le site de Subriez-Vevey.

Nous remercions infiniment les employeurs concernés pour leur souplesse et leur collaboration, car cela a modifié une partie du planning au sein de leur établissement

Nous sommes, bien évidemment, heureux que cette voie prenne son essor tout en espérant que les responsables d'établissements de soins maintiennent leur intérêt pour l'ensemble des voies de formation.

Notre souci est de conserver la voie école avec une palette de stages la plus large possible afin de diversifier les expériences et d'enrichir l'apprentissage au niveau des pratiques. Cela requiert de prendre régulièrement le bâton de pèlerin pour gagner, ici et là, quelques places. Garder et entretenir en permanence des liens avec nos partenaires est une constante exigence.

L'augmentation d'intérêt pour la voie duale risque, à moyen ou long-terme, de diminuer le nombre de places de stage pour la voie en école, ce qui aura des conséquences sur les admissions. Nous restons attentifs.

Nous avons ouvert une classe supplémentaire pour la formation en voie raccourcie, à savoir les aides-soignants désireux d'obtenir un CFC d'assistant en soins et santé communautaire.

Secrétariat pédagogique

L'année écoulée a vu l'activité du secrétariat pédagogique se développer dans des proportions importantes. Madame Rachel Hakimi (60%) est en charge de la mise en place de cette structure épaulée par Madame Aurélie Meylan (40%).

Cette nouvelle organisation doit répondre aux besoins de la filière concernant le domaine pédagogique. Il s'agit, par exemple, de centraliser puis redistribuer les informations concernant les apprentis, d'éditer le dispositif des tests, de coordonner les stages et les cours interentreprises.

Les secrétariats des sites répondent, eux, aux besoins propres au site soit la réception, l'accueil et l'orientation des apprentis, la saisie des absences et des notes, etc.

Un programme de formation sur trois sites

L'un des objectifs de la fusion était de permettre la mise sur pied d'un programme de formation identique pour tous les ASSC du canton.

Cette « mise au diapason » va permettre de renforcer la création de l'identité professionnelle des ASSC. En effet, l'appréhension d'un profil professionnel est grandement facilitée si, durant la formation, les intentions pédagogiques sont explicites et univoques.

Pour rappel, le dispositif de formation proposé par l'OdASanté s'organise autour de six semestres ; le contenu de chaque semestre est clairement délimité (compétences à travailler, nombre d'heures de cours, etc.). Ce découpage, ou programme d'enseignement cadre (PEC) est le dénominateur commun tant au niveau du territoire de la Confédération qu'à celui du canton de Vaud et de l'Ecole multisite.

Dorénavant, la même compétence est travaillée durant le même semestre, quelque soit le site ou la voie de formation suivie par l'apprenti (voie école ou voie duale).

La phase suivante consiste à construire les contenus de cours des compétences pour chaque semestre, en se basant sur les indications fournies par le PEC et les éléments développés dans le support didactique de l'ASSC (support de cours édité par l'OdASanté).

Exercice familial à tout enseignant, l'élaboration d'un plan d'étude école (PEE) est, dans notre situation, rendu plus complexe par la dimension multisite de l'ESSC.

Concrètement, il s'agit pour les MEP en charge d'une compétence sur l'un des sites de l'ESSC, de se coordonner avec ses collègues des deux autres sites, afin de créer un seul PEE. L'éloignement géographique et l'occupation du temps des uns et des autres rendent ce travail compliqué et exigeant une capacité de collaboration bien plus développée que dans une configuration où le nombre de personnes impliquées serait moins élevé et que celles-ci travailleraient sous le même toit.

A cela s'ajoutent des différences de conception provenant de l'histoire et de la culture propre à chacun des sites qui ne peuvent être transformées sans un processus de redéfinition touchant à l'identité professionnelle.

Pour effectuer ce travail de construction en commun, chaque MEP doit découvrir et accepter la culture de l'autre, reconnaître et quitter les réactions premières de nature défensive et construire progressivement sa nouvelle identité professionnelle, celle de « maître d'enseignement professionnel de l'Ecole de soins et santé communautaire ».

Cette phase de changement, visant à tendre vers une culture commune et un programme unique, provoque des réactions diverses et enclenche des processus qui demandent un certain temps de maturation.

Il est, par contre, indispensable de garantir immédiatement une égalité de traitement entre les apprentis des différents sites et des différentes voies de formation.

C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau programme, le dispositif d'évaluation des branches professionnelles est le même pour tous les apprentis. Ce dispositif de tests standardisés est le fruit d'un travail et d'une collaboration entre les MEP et les responsables de site sous la supervision de l'adjoint de direction en charge de la filière de formation.

014

Un dispositif romand d'évaluation de la pratique professionnelle

L'année 2009 a également vu l'aboutissement d'une démarche importante contribuant au renforcement de l'identité professionnelle des ASSC. En effet, les documents d'évaluation de la pratique professionnelle sont les mêmes pour l'ensemble des cantons francophones.

Ces documents communs sont porteurs d'une approche romande défendant l'évaluation globale (versus l'évaluation critériée, instaurée chez nos voisins alémaniques). Défendre l'approche globale dans l'évaluation des compétences pratiques, c'est reconnaître, aux divers milieux de la pratique, leur savoir faire et leur expertise dans l'encadrement et l'évaluation des personnes en formation. C'est également s'appuyer sur une tradition et des habitudes de transmission du métier bien implantées dans ce secteur.

Ces travaux ont été menés grâce au soutien pratique de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et avec l'accord de l'OdASanté. Ils ont réuni, non seulement des pédagogues issus des différentes écoles professionnelles, mais surtout des professionnels encadrant quotidiennement des apprentis sur le terrain.

Ce dispositif romand d'évaluation de la pratique professionnelle des ASSC est disponible et sera utilisé durant l'année scolaire à venir.

De nombreux processus touchant la mise en place du programme sont désormais enclenchés ; de ce fait, nous passons de la phase de la découverte et de l'appropriation à celle de la mise en œuvre avec les dimensions concrètes que cela implique.

L'année scolaire 2009-2010 va nous permettre de valider certaines options, d'en adapter d'autres, mais surtout de faire vivre la nouvelle entité que représente l'ESSC.

Le capital de compétences pédagogiques et d'expériences professionnelles que représentent l'ensemble des collaborateurs de l'ESSC ne demande qu'à s'exprimer dans un environnement nouveau. Les différentes phases inhérentes à tout processus de changement doivent être vécues et affrontées les une après les autres et c'est sur ce chemin que nous sommes actuellement engagés.





LES RESSOURCES HUMAINES

La fusion effectuée en 2008 a amené, pour le secteur des ressources humaines, une série de procédures à élaborer en 2009, afin de gérer le personnel des trois sites de manière centralisée depuis le siège de Subriev-Vevey.

Il a été question de déterminer les processus en lien avec le statut des collaborateurs, les nouvelles assurances sociales et la gestion des présences et absences des collaborateurs et des apprentis selon les termes des assurances contractées. Les divers systèmes de fonctionnement élaborés sont:

Le système de gestion des présences des collaborateurs sur leur lieu de travail. Au vu de la mobilité requise pour les MEP, ce système permet en tout temps de pouvoir contacter le personnel là où il se trouve.

Le système de gestion des absences des collaborateurs. Système différencié entre MEP, pour lesquels sont gérés des jours et personnel administratif pour lequel sont gérées des heures.

Le système de partage de documents par le biais du logiciel de GED, sur lequel se trouve toute information nécessaire aux collaborateurs des trois sites (règlements, statuts, organigramme, formulaires de demande de formation, de défraiements kilométriques, listes diverses, tableaux de présences et d'absences....)

Les processus élaborés accessibles sur la GED sont:

La formation permanente et obligatoire

L'annonce des accidents des apprentis

L'annonce des accidents / maladies des collaborateurs

Les prestations du fonds de pension

Les prestations des assurances LAA - LAAC - APG



De manière générale, les dispositifs mis en place ont rencontré une adhésion honorable de la part de l'ensemble des collaborateurs et la gestion en a grandement été facilitée. Il y a encore à faire, notamment pour l'automatisation de certains systèmes de gestion, les autorisations de signature, deux objets qui seront développés dans le courant de 2010.

L'effectif du personnel a connu quelques mouvements, nous avons vu partir certains collaborateurs, au sein de l'équipe pédagogique, souhaitant progresser dans un nouvel environnement. Nous les remercions du travail accompli en cette période de transition. Pour d'autres collaborateurs, le temps de la vie active est arrivé à terme, il s'agit de Mesdames R.-M. Graz et O. Aiolfi, auxquelles nous souhaitons une longue et heureuse retraite, tout en les remerciant chaleureusement de leur engagement durant de nombreuses années de collaboration.

Les remplacements ont pu se faire dans de bonnes conditions, tant du côté administratif que pédagogique. C'est avec plaisir que nous avons accueilli les nouveaux collaborateurs.

De nombreux collaborateurs ont accédé au perfectionnement en lien avec leur activité. Les demandes étaient raisonnables et les frais occasionnés ont atteint le 60% du budget prévu à cet effet.



LES FINANCES

Le volume de travail dans ce secteur a été conséquent. Toutefois, les délais liés à la remise des situations comptables, au paiement des fournisseurs et des salaires ont pu être respectés.

Le choix du Comité exécutif s'est porté sur un logiciel de comptabilité analytique ayant nécessité une paramétrisation en lien avec le plan comptable adopté. Parallèlement, le logiciel « Salaires » a également dû être configuré en fonction du logiciel de comptabilité analytique, tout ceci en un temps très restreint afin de pouvoir garantir le versement des salaires de janvier.

La diversité des voies de formation offertes et la répartition sur les trois sites génère des contraintes ne permettant, pour l'heure, d'utiliser la partie analytique que partiellement. Autant de paramètres ne nous permettent pas, encore, d'avoir une clé de répartition parfaitement cohérente. Cette situation devrait se résoudre, progressivement, avec la disparition de l'ancien programme et le regroupement par voie de formation.

Dans le courant de 2010, l'installation d'un logiciel créancier devrait permettre une meilleure rationalisation du traitement des factures fournisseurs. L'élaboration de directives et mise en place de procédures comptables pourront, dès lors, être réalisées.



LA LOGISTIQUE

019

Dans une structure en pleine évolution, au regroupement des voies de formation et à l'augmentation des classes, la fonction de responsable de la logistique s'est trouvée au cœur de tous ces changements.

Cette année a permis de poser les fondements de chacun des domaines de cette fonction et de définir les moyens et les lieux de collaboration.

Des rencontres mensuelles ont été organisées sur site, avec l'ensemble des collaborateurs des divers secteurs, afin de partager les expériences, d'uniformiser les pratiques et de mettre en place des protocoles.

Gestion des réceptions/secrétariats de site

L'activité a porté sur :

L'organisation et la répartition des tâches en parallèle avec l'évolution du secrétariat pédagogique central et les activités sur site.

Gestion intendance, conciergerie, jardin

L'activité a porté essentiellement sur :

La réorganisation de la gestion des achats dans une recherche qualité-prix, choix des fournisseurs, ainsi que la gestion des stocks.

L'analyse du parc machines existant et des besoins.

La réorganisation du service de blanchisserie pour les sites de Morges et de Saint-Loup.

L'élaboration de protocoles communs pour les locations.

L'analyse et l'adaptation du service externalisé de conciergerie.

L'amélioration et/ou l'aménagement des espaces verts.



020

Gestion du réseau informatique

L'activité a porté sur:

L'établissement d'une collaboration efficace avec notre service externe de maintenance informatique, la SADIES.

L'inventaire du parc informatique.

Gestion des travaux de bâtiment

Une importante activité s'est déroulée dans ce domaine:

La mise en place d'une collaboration avec l'architecte du SIPAL pour les sites de Morges et Subriev-vevey.

L'installation d'équipements informatiques dans plusieurs salles de cours.

Le suivi et la coordination des travaux de transformation réalisés sur le site de Saint-Loup.

Le développement du site de Saint-Loup a nécessité, pour la rentrée scolaire 2009, la création de deux salles de classe, la création de sanitaires supplémentaires et la réfection de ceux existants. L'espace piscine, non utilisé, est devenu un magnifique espace convivial.

Une salle de cours a bénéficié d'un nouveau plafond pour absorber le bruit et d'un nouvel éclairage. Un secrétariat et la réception sont devenus un seul et même espace réaménagé.

Les travaux ont été conduits par le président de l'IDSL et l'architecte mandaté dans un esprit de collaboration.

L'ensemble des activités de cette fonction n'a pu se réaliser que grâce à l'implication des collaborateurs concernés. Nous tenons à les remercier pour leur grande adaptabilité au cours de cette année mouvementée.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'Ecole est membre

De la Conférence romande des directions des écoles d'ASSC (CORDASSC), qui permet de suivre le développement de la filière dans l'ensemble des cantons romands, de partager des préoccupations, d'échanger des expériences, de se concerter et de prendre des décisions communes. Cette année un document concernant l'accompagnement tripartite a été élaboré.

Du groupe romand des responsables de la formation des ASSC. La préoccupation majeure du groupe s'est centrée autour de la mise en place du programme selon la nouvelle Ordonnance. L'adjoint de direction, qui fait partie de ce groupe, a également participé aux différentes séances d'information organisées par le canton et l'ORTRA santé Vaud, ainsi qu'à la mise sur pied des cours interentreprises pour la voie duale. Il fait, dorénavant, partie de la Commission des cours interentreprises (CCI).

De l'Association des directeurs des établissements d'enseignements professionnels vaudois (ADEPV), qui se réunit régulièrement pour partager des avis, prendre des positions.

De la Conférence des directeurs et directrices des écoles professionnelles qui se réunit sous l'égide de la DGEP.

Du comité du Centre d'information des professions de la santé et du social (CiPS), organisme précieux pour la promotion et qui veille à actualiser et créer de nouveaux supports.

De l'ORTRA santé Vaud avec un statut d'observateur. Dans tout ce processus de changement il est essentiel de maintenir les liens.



CONCLUSION

L'École poursuit son développement, les classes augmentent au fur et à mesure des années qui passent.

Nous constatons une stabilité chez les candidats de la formation voie école et un intérêt croissant pour la voie duale qui compte de plus en plus de jeunes. La perspective de la voie duale, pour une formation initiale en 2 ans, pour des personnes de 22 ans révolus et qui ont une expérience dans le domaine des soins ou de l'accompagnement, suscite un grand intérêt auprès des employeurs. Ce projet sera opérationnel dès la rentrée scolaire 2011.

Néanmoins, cela risque de modifier l'offre globale et nous devons réfléchir au nombre de places possibles, pour l'ensemble de notre multisite, pour les années à venir.

Actuellement il est peu aisé de déterminer si la formation initiale en deux ans sera davantage fréquentée que l'actuelle formation initiale en trois ans. Quel sera le taux d'occupation des adultes avec expérience et des jeunes sans expérience ? A ce jour, nous n'avons pas de réponse précise, mais nous formons l'hypothèse que les apprentis de la formation en deux ans seront majoritaires.

Travailler dans l'incertitude, à différents niveaux, devient une constante et nous devons faire preuve d'une prompte adaptabilité, ce qui a été possible jusqu'à présent. Nous mettons toute notre énergie pour pouvoir maintenir cette force dans le futur.

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de l'Ecole de soins et santé communautaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'institution contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 6 avril 2010

BfB Fidam révision SA

Colin Aeschbacher
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Actif		
Caisses	11'488.55	
Banques	1'481'069.85	35'338.55
Impôt anticipé à récupérer	457.19	2.38
 Débiteurs:		
- Ecoles précédentes	-	1'385'903.89
- Etudiants et subventions à recevoir	283'168.10	-
Actifs transitoires	10'319.43	-
 Total Actif	<u>1'786'503.12</u>	<u>1'421'244.82</u>
 Passif		
Fournisseurs et créanciers divers	237'916.20	-
Dépôts et cautions	20'300.00	-
Passifs transitoires	55'163.65	4'770.00
 Excédents de recettes à restituer au Canton de Vaud:		
- Exercices antérieurs	1'386'474.82	954'231.57
- Exercice 2009/2008	55'668.45	432'243.25
Fonds en faveur des apprentis	980.00	-
Capital	30'000.00	30'000.00
 Total Passif	<u>1'786'503.12</u>	<u>1'421'244.82</u>

COMPTE D'EXPLOITATION 2009

	2009 CHF	2008 CHF
Produits		
Etat de Vaud, enveloppe budgétaire	8'100'000.00	7'966'351.06
Finances d'inscription et refacturations diverses	12'800.00	55'750.00
Ecolages	56'745.80	206'476.35
Remboursement par l'Etat des allocations aux apprentis	802'400.00	805'200.00
Remboursement par l'ORTRA des cours inter Duale	27'281.80	-
Nourriture du personnel et des tiers	-	12'399.05
Loyers	277'172.50	274'232.00
Vente de cours et photocopiés	138'532.45	115'625.85
Téléphones et recettes diverses	51'511.20	72'779.00
Nicati subvention mobilier l'Oasis	24'951.45	-
Total des produits d'exploitation	9'491'395.20	9'508'813.31
Charges		
Salaires du personnel		
- enseignants	3'992'162.50	3'589'874.95
Interim	4'191.00	-
Indemnités perte de gain	-49'857.20	-
- administration	1'137'491.45	1'183'662.95
Interim	29'057.15	-
Indemnités perte de gain	-29'117.85	-
- personnel de maison	436'266.55	499'664.75
Interim	4'754.90	-
Indemnités perte de gain	-9'526.25	-
- chargés de cours	185'120.50	194'869.80
Allocations versées aux apprentis	802'400.00	805'200.00
Indemnité pour frais	107'600.00	-
Charges sociales	1'011'956.15	974'565.08
Autres charges de personnel	313'739.52	88'077.94
Total charges de personnel	7'936'244.42	7'335'915.47
Matériel d'enseignement	214'561.29	35'742.68
Loyers	113'997.45	66'458.20
Alimentation	28'051.70	132'056.30
Charges ménagères	49'547.20	28'403.05
Achats d'équipements, entretien et réparations	388'958.50	649'563.23
Mobilier l'Oasis pris en charge par Nicati	24'951.45	-
Eau et énergie	250'385.15	242'985.30
Intérêts et frais bancaires	1'275.09	6'215.59
Administration	367'978.00	366'471.33
Publicité	16'070.45	4'297.90
Assurances, taxes et cotisations	43'706.05	73'642.91
Frais de constitution de la Fondation	-	134'818.10
	1'499'482.33	1'740'654.59
Total des charges d'exploitation	9'435'726.75	9'076'570.06
Excédent de produits	55'668.45	432'243.25
Solde à rembourser au canton de Vaud	-55'668.45	-432'243.25
	0.00	0.00

DONS

La Fondation a reçu quelques dons qui font l'objet d'un fonds destinés aux apprentis.

Les donateurs sont:

Cappilli - Vevey	100.-
Vaudoise assurances - Vevey	150.-
Pasche Henri-Edouard - Cossonay-Ville	100.-
Immeubles services - Chernex	50.-
Matthey-Doret - La Tour-de-Peilz	30.-
Zurbuchen et Fils SA - Eclépens	150.-
Lauffer-Borlat - Chailly	50.-
Print Riviera SA - Vevey	100.-
J. Torrent SA - Vevey	50.-

LES ORGANES DE LA FONDATION

027

CONSEIL DE FONDATION

Président

François Jacot-Descombes, Tolochenaz

Vice-présidente

Henriette Monnier, Léchelles

Secrétaire

Philippe Collet, Jongny

Membres

Olivier Audemars, Gingins

Jacques-André Chezeaux, Vallorbe

Jean-François Croset, Lutry

Monique Moser Boujol, Nyon

Raymond Panchaud, Bossonnens

Janine Paquier, La Conversion

Isabelle Perrinjaquet, La Sarraz

Pierre Rochat, Villard-sur-Chamby

Manuel Rodriguez, Echichens

Jacques Rouge, Forel (Lavaux)

Evelyne Singy, Lausanne

Marcel Yersin, Villeneuve



028

COMITE EXECUTIF

Président

François Jacot Descombes, Tolochenaz

Vice-Présidente

Henriette Monnier, Léchelles

Secrétaire

Philippe Collet, Jongny

Membres

Jacques-André Chezeaux, Vallorbe

Isabelle Perrinjaquet, La Sarraz

Pierre RoCHAT, Villard-sur-Chamby

ORGANE DE REVISION

Fiduciaire BfB Fidam Révision, Lausanne

COMMISSION D'ADMISSION

Président

Raymond Panchaud

(Dès avril 2009)

Membres

Francine Berney, directrice générale ESSC

Rouayda Cavin Périer, responsable des admissions, promotion, santé ESSC*

Anne Camus coordinatrice médecine-chirurgie-oncologie, Ensemble hospitalier de la Côte

Stéphanie Colombey, infirmière cheffe de coordination, Hôpital Riviera



Gilbert Fayard, infirmier chef EMS du Jura

Vincent Mischler, adjoint de direction en charge de la filière de formation, ESSC

Monique Moser Boujol, responsable des ressources humaines, Fondation médico-sociale de la Côte

Nicole Mayor*, responsable des admissions- promotion-santé ESSC*

Annette Mühlestein, doyenne, collège de la Passerelle

Raymond Panchaud, directeur des soins, Fondation de Nant

(* une voix pour deux)

DIRECTION

Francine Berney, directrice générale

Vincent Mischler, adjoint de direction en charge de la filière de formation

EQUIPE DES CADRES

Rouayda Cavin Périer, responsable des admissions-promotion-santé

Patricia Habegger, responsable finances

Nicole Mayor, responsable des admissions-promotion-santé

Nadine Poli, responsable de la logistique (a fêté 25 ans d'activité)

Silvana Zecca, responsable des ressources humaines

RESPONSABLES DE SITE

Mary Gilmore, Subriez

Cécile Perrenoud, Saint-Loup

Patricia Wintzer, Morges (a fêté 10 ans d'activité)

RESPONSABLE DES STAGES

Catherine Donnet

COLLABORATEURS ADMINISTRATIFS

Geneviève Benay-Colomb

Gilda Dutoit-Emery

Florence Fructuoso

Rose-Marie Graz (départ à la retraite)

Rachel Hakimi

Aurélie Meylan (engagement)

Marinette Regamey

Monique Righetti

Véronique Schaer

Françoise Troesch

COLLABORATEURS BIBLIOTHEQUE

Sonia Colomb (départ-nouvelle orientation)

Frédéric Duflon (engagement)

Jolanta Lapeyres

030

COLLABORATEURS PEDAGOGIQUES

Patricia Annen-Jorg

Pascale Baumgartner

Isabelle Bonzon (départ nouvelle orientation)

Anne-Marie Braud

Eric Bystritzsky (en formation pédagogique)

Anna Canova Putinier

Monique Delhez

Béatrice Coenca

Alexandra Connor (en formation pédagogique)

Josiane Chanson

Patricia Charpillod

Eliane Despond

Arlette Devaud-Praz (départ CDD)

Lisette Devanthay

Patricia Dibling

Nathalie Dietrich-Borcard (départ nouvelle orientation)

Régine Duchoud

Marie-José Gargantini (a fêté 15 ans d'activité)

Anne Greutert (en formation pédagogique)

Joanna Fontana

Christian Halbritter (engagement)

Martine Hasler (départ nouvelle orientation)

Geneviève Jaccoud

Dominique Laurencet



Nathalie Lefort-Berhili
Christiane Masson
Jocelyne Meylan
Béatrice Michaud
Alexandra Neuvecelle (obtention du DFAP*)
Pierre-Alain Ory
Jean-Yves Piffard
Pascale Robinson
Yves Rohrbasser
Françoise Ruegger-Barman
Miguel Sanchez
Johny Simon
Maxime Sorel (engagement)
Eric Schüler (engagement)
Maria Stenholm
Christine Waeber-Bischoff
Nathalie Waelti (obtention du DFAP*)
David Wylie (engagement)

* Diplôme fédéral d'aptitudes pédagogiques

COLLABORATEURS INTENDANCE

Ornella Aiolfi (départ à la retraite)
Maria Boo
Carla Cardoso Ferreira
Maria Grimaldi

Milihate Llabjani
Fate Malushi
Lucinda Matias
Teresa Pereira
Magaly Pieren (engagement)
Paula de Pinho
Nazmije Statovci-Jakaj
Dominique Zimmermann

ONT PARTICIPE A LA REDACTION DU RAPPORT ANNUEL

François Jacot-Descombes
Francine Berney
Rouayda Cavin-Périer
Patricia Habegger
Nicole Mayor
Vincent Mischler
Nadine Poli
Silvana Zecca

032

GLOSSAIRE

ADEPV	Association des directeurs des établissements d'enseignements professionnels vaudois
APG	Assurance perte de gain maladie
ASSC	Assistants en soins et santé communautaire
AVDEMS	Association vaudoise d'établissements médicaux-sociaux
CCI	Commission des cours interentreprises
CDD	Contrat de durée déterminée
CFC	Certificat fédéral de capacité
CiPS	Centre d'information des professions de la santé et du social
CORDASSC	Conférence romande des directions des écoles d'ASSC
DFAP	Diplôme fédéral d'aptitudes pédagogiques
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
EHC	Ensemble hospitalier de la côte
eHnv	Ensemble Hospitalier du nord vaudois
EMS	Etablissement médico-social
ESSC	Ecole de soins et santé communautaire
GED	Gestion électronique des documents
IDSL	Institution des diaconesses de Saint-Loup
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
LAA	Assurance accidents
LAAC	Assurance accidents complémentaire
LVFPr	Loi vaudoise sur la formation professionnelle
MEP	Maître d'enseignement professionnel
MPI	Maturité professionnelle santé social (intégrée)
OdASanté	Organisation faïtière nationale du monde du travail Santé
ORTRA santé Vaud	Organisation du monde du travail, secteur santé, canton de Vaud
PEC	Programme d'enseignement cadre
PEE	Plan d'étude école
SIGAL	Système informatisé pour la gestion des apprentis
SIPAL	Service immeubles, patrimoine et logistique



Graphisme | starfishdesign.ch
Photos | Hugues Siegenthaler©, Claude Bornand©, Starfish©
Impression | Print Riviera

